



Comptes bancaires au quotidien



# CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Évoluez dans un environnement sécurisé et accédez aux téléprocédures de l'Administration

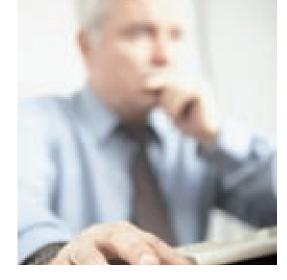


Le certificat électronique page 2

Les possibilités d'utilisation page 3

Les avantages page 8

Le dossier de souscription page 9





Pour vous permettre d'accéder aux téléprocédures de l'Administration (TéléTVA, Compte Fiscal Professionnel, Net-entreprises.fr, Service d'Immatriculation des Véhicules, appels d'offres publics en ligne...), mettre en oeuvre la signature électronique et renforcer la sécurité de vos échanges sur Internet, la Société Générale met à votre disposition son offre de certificats électroniques, développée par sa filiale SG Trust Services en tant qu'Autorité de Certification.

Si vous êtes abonné à Sogecash Net, notre service de banque à distance dédié aux entreprises, ces certificats vous permettront également de vous authentifier afin de sécuriser plus encore vos opérations de banque électronique.

### SÉCURISATION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIOUES



## Le certificat électronique

Personnel et incessible, le certificat électronique vous garantit un environnement de confiance pour accéder aux téléprocédures de l'Administration et échanger toutes vos données professionnelles.

■ Le certificat électronique se présente sous la forme d'un fichier informatique qui contient un certain nombre de données. Il est délivré par une autorité de certification qui le «scelle électroniquement» afin d'attester la véracité des informations contenues et le lien indissociable avec son détenteur.

Le certificat est donc un outil d'authentification fort qui permet de garantir à la fois l'identification de l'émetteur et l'intégrité des données transmises.

Vous pouvez ainsi accéder en toute confiance aux systèmes informatiques (sites Web, réseaux d'entreprise, ordinateurs personnels), communiquer en toute confidentialité des informations sensibles ou générer des signatures électroniques pour réaliser des transactions à forte valeur ajoutée (télédéclaration et télérèglement de vos procédures administratives).

Bien que le contrat soit signé entre l'autorité de certification (SG Trust Services) et l'entreprise (représentant légal), le certificat est attribué à une personne physique dite "porteur". À ce titre, il est personnalisé et ne peut être ni échangé, ni prêté. Il est donc souhaitable d'en prévoir plusieurs au sein d'une entreprise en cas de problème technique ou d'absence du porteur.

- Pour des raisons de sécurité, un certificat a une durée de validité de deux ans. Il est renouvelable très simplement : un mois environ avant l'expiration du certificat, le porteur est averti par courrier électronique du renouvellement automatique ; le gestionnaire du certificat est lui averti par courrier postal.
- Le certificat est révocable. Il est possible de faire opposition sur le certificat si vous pensez notamment que quelqu'un s'en sert pour usurper votre identité. Par exemple :
  - si le support d'hébergement du certificat (ordinateur, carte à puce ou clé USB) a été volé ou perdu,
  - si vous soupçonnez quelqu'un d'avoir signé des documents à la place du porteur,
  - si vous pensez que votre ordinateur a été victime d'un virus informatique...
- Le certificat numérique peut prendre 3 formes différentes. Vous pouvez donc choisir celle qui vous convient le mieux :
  - un certificat sous forme logicielle. Il doit être téléchargé puis installé sur l'ordinateur du porteur. Toutes les déclarations devront être faites depuis cet ordinateur.
  - un certificat sur carte à puce (fournie par SG Trust Services<sup>(1)</sup>), qui nécessite un kit de connexion (lecteur de carte et CD ROM) proposé en option,
  - un certificat sur clé cryptographique (clé USB fournie par SG Trust Services<sup>(1)</sup>).





## Les possibilités d'utilisation

Pour votre entreprise, les certificats SG Trust Services permettent un accès immédiat et sécurisé aux services en ligne de l'Administration. Leur utilisation vous permet aussi de mieux sécuriser les échanges de données lors de vos opérations de banque électronique avec la Société Générale.

### LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT DE LA TVA

La loi de finances 2006 a abaissé le seuil à partir duquel une entreprise est tenue de télédéclarer et télérégler sa TVA par voie électronique, via TéléTVA.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 les entreprises concernées sont celles dont le chiffre d'affaires réalisé lors de l'exercice comptable précédent est supérieur à 760 KEUR (contre 1,5 MEUR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007).

Bien entendu, les entreprises qui n'y sont pas légalement tenues peuvent opter volontairement pour la télédéclaration et le télépaiement de la TVA.

Choisi ou imposé par la loi, la déclaration et le paiement de la TVA sur Internet peuvent être réalisés en toute sécurité grâce au certificat électronique.

#### **COMMENT ADHÉRER À TÉLÉTVA?**

- **ÉTAPE 1**: munissez-vous de votre certificat électronique SG Trust Services.
- ÉTAPE 2 : rendez-vous sur le site Internet du MINEFE<sup>(1)</sup> pour imprimer le formulaire de souscription à TéléTVA à l'aide du certificat électronique installé au préalable sur votre ordinateur. Complétez le formulaire puis adressez-le au Service des Impôts dont relève votre entreprise.
- ÉTAPE 3 : une fois le formulaire de souscription accepté par l'administration fiscale, vous pourrez de nouveau vous connecter sur le site TéléTVA pour procéder à la télédéclaration et au télépaiement de la TVA. Lors de ces connexions, le certificat devra être installé sur l'ordinateur utilisé pour ces téléprocédures.

#### **ASSISTANCE CLIENT**

En cas de difficulté sur TéléTVA, une assistance est à votre disposition :

- par téléphone au 0820 00 08 82 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h 30. 0,12 € TTC/min. depuis un poste fixe),
- par courrier électronique : teletva@dgi.finances.gouv.fr

# À NOTER

TéléTVA est une application accessible via le site Internet du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MINEFE).

### SÉCURISATION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES



#### LE COMPTE FISCAL

Disponible à partir du site Internet du MINEFE, le compte fiscal est un espace personnel à chaque entreprise, qui permet :

- de consulter et de payer l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires, la taxe professionnelle et la taxe foncière :
- d'accéder à des informations fiscales ciblées.

Le certificat électronique vous permet de vous authentifier de manière sécurisée pour accéder à votre propre compte fiscal.

#### COMMENT ADHÉRER AU COMPTE FISCAL?

- **ÉTAPE 1 :** munissez-vous de votre certificat électronique SG Trust Services.
- ÉTAPE 2 : rendez-vous sur le site Internet du MINEFE (www.impots.gouv.fr), rubrique "Professionnels". Présentez votre certificat afin de créer votre espace abonné et adhérer aux services en ligne pour votre entreprise ou celles qui vous ont mandaté. Pour chaque entreprise, signez le formulaire d'adhésion puis adressez-le au Service des Impôts dont relève l'établissement principal de votre entreprise afin d'obtenir les habilitations nécessaires.
- ÉTAPE 3 : le service des impôts enregistre ce formulaire, active l'habilitation et en informe systématiquement par écrit le représentant légal de votre entreprise.

#### **ASSISTANCE CLIENT**

En cas de problème sur le compte fiscal vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : compte-fiscal@dgi.finances.gouv.fr

#### PORTAIL NET-ENTREPRISES.FR:

Net-entreprises est le service proposé aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés...) par l'ensemble des organismes de protection sociale pour effectuer et régler, par Internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, leurs déclarations sociales :

- la Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée (DADS-U),
- la Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales (DUCS),
- la Déclaration Unique d'Embauche (DUE),
- la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés et contribution additionnelle (C3S),
- l'attestation d'assurance chômage et l'espace Pôle Emploi,

#### - ..

# COMMENT S'INSCRIRE À NET-ENTREPRISES.FR?

L'inscription s'effectue uniquement sur Internet, depuis le site www.net-entreprises.fr

- **ÉTAPE 1 :** munissez-vous de votre certificat électronique SG Trust Services.
- ÉTAPE 2 : procédez à l'inscription, entièrement en ligne<sup>(1)</sup>, sur Net-entreprises. Dans la rubrique « Inscrivez-vous », disponible dès la page d'accueil du portail, cocher la case « Utiliser un certificat ».

### ASSISTANCE CLIENT

En cas de difficulté sur net-entreprises.fr, une assistance est à votre disposition :

- par téléphone au 0820 000 516 (du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h. 0,12 € TTC/min. depuis un poste fixe),
- par formulaire de contact en ligne, en précisant le moment où vous êtes joignable.



### SERVICE D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES (SIV)

Ce service vous permet de gérer par Internet des opérations relatives à l'immatriculation des véhicules, motos et cyclomoteurs neufs ou d'occasion, sans vous déplacer à la Préfecture, ainsi que le télépaiement des taxes s'y rapportant.

Sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur<sup>(2)</sup>, vous pouvez :

- télédéclarer un achat ou une cession de véhicules d'occasion (voiture, deux-roues...),
- demander l'immatriculation de véhicules neufs et d'occasion,
- demander en ligne l'immatriculation d'un cyclomoteur neuf,
- télédéclarer une destruction.

#### **COMMENT S'INSCRIRE AU SIV?**

- **ÉTAPE 1 :** munissez-vous de votre certificat électronique SG Trust Services.
- ÉTAPE 2 : effectuez vos demandes d'agrément et/ou d'habilitation à partir du site du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr.

  Adressez ensuite par courrier ou déposez directement à la préfecture les pièces justificatives pour compléter le dossier d'habilitation.

- **ÉTAPE 3**: après validation de la demande d'habilitation par la préfecture, celle-ci vous attribue un numéro d'habilitation.
- **ÉTAPE 4 :** rendez-vous dans votre préfecture pour signer la convention d'habilitation et activer ainsi l'ouverture de vos droits d'accès au Service d'Immatriculation des Véhicules.

#### **ASSISTANCE CLIENT**

En cas de difficulté sur le Service d'Immatriculation des Véhicules, une assistance est à votre disposition par téléphone (du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h. Coût d'un appel local depuis un poste fixe) :

- au 01 61 44 25 25 pour les autos,
- au 01 30 10 12 60 pour les motos.

Le certificat logiciel n'est pas accepté par l'application Service d'Immatriculation des Véhicules (SIV).

http://www.interieur.gouv.fr dans la rubrique Vos démarches, immatriculation des véhicules. SIV.

<sup>(2)</sup> Vous accédez directement à la rubrique SIV entreprises en utilisant le chemin d'accès suivant :

### SÉCURISATION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES



# APPELS D'OFFRES PUBLICS EN LIGNE

Un appel d'offres public en ligne correspond à un appel d'offres lancé par une Administration (Ministère, Conseil Général, Municipalité...) sur un site Internet donné, auquel vont répondre des entreprises, par voie électronique à partir de ce même site.

Dans ce cas, votre certificat électronique SG Trust Services peut vous être utile pour toutes les applications se basant sur les critères techniques du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi acceptant les certificats, c'est-à-dire sur la plupart des sites de dématérialisation d'appels d'offres publics, dont achatpublic.com (www.achatpublic.com).

Depuis le 1er janvier 2005, le Code des Marchés Publics permet aux entités publiques (Ministère, Conseil Général, Municipalité...) de diffuser leurs appels d'offres sous forme électronique et de recevoir, de la part des entreprises, des réponses également sous cette forme.

À NOTER

Les acheteurs publics avec lesquels votre entreprise travaille vous communiqueront les modalités de connexion aux plateformes qu'ils utilisent.

Pour gérer ces appels d'offres et réponses électroniques tout en respectant les procédures de passation des marchés, les entités publiques mettent en œuvre des plateformes de dématérialisation, dont achatpublic.com (www.achatpublic.com). Dans la plupart des cas, ces plateformes permettent:

- la publication des avis d'appels d'offres,
- la publication des dossiers de consultation,
- la réponse aux appels d'offres,
- le dépouillement des réponses,
- la publication des avis d'attribution.

Le Code des Marchés Publics prévoit qu'une réponse dématérialisée à un appel d'offre public, doit être signée électroniquement par une personne habilitée à engager l'entreprise soumissionnaire.

Avec les certificats électroniques SG Trust Services, vous pourrez :

- vous authentifier sur le site Internet à partir duquel est émis l'appel d'offres,
- signer électroniquement, notamment :
  - les dossiers de consultation (Administration),
  - vos candidatures et offres,
  - vos offres lors de séances d'enchères inversées,
  - l'acte d'engagement (Administration et Entreprise).

#### **ASSISTANCE CLIENT**

Les coordonnées des assistances clients des applications sont généralement consultables sur les sites Internet correspondants.





### SÉCURISATION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les certificats délivrés par SG Trust Services permettent également de renforcer la sécurité des échanges entre votre entreprise et la Société Générale, notamment dans le cadre de notre service de banque à distance Sogecash Net.

#### LES SERVICES PROPOSÉS DANS SOGECASH NET

Sogecash Net est un ensemble de services sur Internet vous permettant de gérer et de consulter vos comptes ouverts à la Société Générale en France.

Selon vos besoins, Sogecash Net vous permet notamment de :

- saisir vos opérations de paiement et d'encaissement,
- consulter vos relevés de compte et vos opérations,
- bénéficier d'une aide à la gestion de votre trésorerie,
- télécharger des fichiers (recevoir des fichiers de relevés de comptes, transmettre des fichiers d'opérations de paiement ou d'encaissement France),
- recevoir des alertes pour vous informer directement quand certains événements surviennent sur vos comptes...

Pour vous abonner à Sogecash Net, contactez votre conseiller en agence.

# À NOTER

Si vous possédez déjà un certificat SG Trust Services, vous pouvez l'utiliser sans surcoût dans Sogecash Net; il vous suffit de remplir et signer un avenant spécifique au contrat Sogecash Net.

### POURQUOI UTILISER VOTRE CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE POUR ACCÉDER À SOGECASH NET?

L'utilisation d'un certificat électronique pour accéder à Sogecash Net et y effectuer vos opérations de banque à distance avec la Société Générale permet :

- de garantir l'identification de l'émetteur,
- de réduire les risques liés à l'utilisation frauduleuse de vos codes d'accès confidentiels (dans le cas, par exemple, d'une usurpation d'identité suite à l'extorsion de ces codes par téléphone ou sur Internet) ou du fait d'un virus.

Les échanges sont ainsi plus sécurisés<sup>(1)</sup>.

## SÉCURISATION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES



### Les avantages

Dans un environnement de dématérialisation des procédures, le certificat vous permet de simplifier vos démarches, tout en vous apportant de nombreux avantages.

### SÉCURITÉ

L'utilisation d'un certificat électronique garantit votre authentification, notamment lorsque vous accédez aux applications proposées par l'Administration. Vous pouvez ainsi télédéclarer et télérégler vos procédures en toute sécurité.

### FIABILITÉ

Vous évitez tout retard de courrier.

#### DISPONIBILITÉ

■ Les applications proposées par l'Administration et accessibles avec un certificat sont consultables 7j/7, 24h/24.

#### SOUPLESSE

■ Vous choisissez le support le plus adapté à vos habitudes de travail : logiciel, carte à puce ou clé USB.

### SIMPLICITÉ

L'accès aux applications en ligne de l'Administration vous permet de simplifier vos démarches et donc de bénéficier d'un gain de temps conséquent.

Par ailleurs, un même certificat peut-être utilisé pour l'ensemble des téléprocédures administratives<sup>(1)</sup>.

### ÉCONOMIE

■ Vous réalisez des gains de trésorerie avec la réduction des délais de traitement.

#### **ASSISTANCE**

- Un service d'assistance spécialisé est à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations :
  - par téléphone au 0 892 70 75 80<sup>(2)</sup> de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h du lundi au vendredi (hors jours fériés),
  - par e-mail à l'adresse suivante : support@sgtrustservices.com

Vous pouvez également retrouver des informations précises dans la rubrique Foire aux Questions du site Internet de SG Trust Services, accessible via l'Espace Entreprises de la Société Générale :

entreprises.societegenerale.fr

L'application Service d'Immatriculation des Véhicules fonctionne uniquement avec les certificats sur supports clé USB et carte à puce.
 0,34 € TTC la minute. Tarif en vigueur au 01/01/2010.

## Le dossier de souscription

L'acquisition d'un ou plusieurs certificats électroniques pour votre entreprise est simple et rapide.

# Vous pouvez vous procurer un dossier de souscription :

- dans votre agence Société Générale, auprès de votre conseiller de clientèle,
- en le téléchargeant à partir du site Internet de SG Trust Services via l'Espace Entreprises de la Société Générale :

entreprises.societegenerale.fr

### LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS

Après acceptation de votre dossier, SG Trust Services adresse :

- un courrier au gestionnaire de certificats pour l'informer de la mise à disposition du ou des certificats,
- un e-mail aux porteurs pour les inviter à retirer leur certificat sur Internet.

Dans le cas de certificats sur support physique, les matériels (la carte à puce, le lecteur de carte ou la clé USB à cryptoprocesseur) sont envoyés par courrier.

### RÔLE DES INTERVENANTS DE L'ENTREPRISE



#### LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

	QUI EST CONCERNÉ DANS L'ENTREPRISE?	PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER
Contrat d'abonnement	Le représentant de l'entreprise cliente	Autorisation de prélèvement Relevé d'Identité Bancaire <sup>(2)</sup>
Fiche d'identification gestionnaire	Le représentant signataire du contrat et le gestionnaire de certificats	Copie d'une pièce d'identité du gestionnaire signée par celui-ci et par le représentant
Demande Individuelle porteur	Le gestionnaire de certificats et le futur porteur de certificats	Copie d'une pièce d'identité du porteur signée par celui-ci et par le gestionnaire
En option (carte à puce) : Contrat de vente kit de connexion	Le gestionnaire de certificats	

**Important :** seul un dossier de souscription dûment complété (en double exemplaire) et comportant toutes les pièces nécessaires autorise la délivrance des certificats.

# À NOTER

Seule une entreprise cliente de la Société Générale peut souscrire un certificat électronique auprès de SG Trust Services.

<sup>(2)</sup> Un extrait Kbis dans sa dernière version peut vous être demandé si le document déjà détenu par l'agence s'avère obsolète.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Société Générale en agence ou connectez-vous sur le site Internet entreprises.societegenerale.fr

